



SAMME SA SAGGO

Initiative africaine pour l'élimination de la corruption politique

African initiative for rooting out political corruption

ROOT OUT CORRUPTION

QUELLE POLITIQUE AGRICOLE POUR LE SENEGAL ?

Les campagnes agricoles démarrent toujours au Sénégal sur des controverses autour de la qualité des semences et des engrais ,de leur quantité insuffisante ,de leur distribution inéquitable voire partisane ,du matériel insuffisant et mal réparti .

Ces griefs ,souvent fondés ,se traduisent par ,entre autres ,

- une faible production et une faible productivité
- de faibles revenus agricoles et une pauvreté grandissante et persistante.
- des greniers peu remplis exposant le monde rural à des disettes fréquentes
- un exode rural massif des jeunes qui n'ont d'autre choix que de partir pour assurer la survie de la famille restée au village .

-

Le dispositif actuel a montré ses limites et mérite d'être corrigé avec la mise en place de coopératives villageoises dont le rôle sera de:

- de gérer collectivement le ou les tracteurs et les matériels agricoles qui seront mis à la disposition de chaque coopérative . Ces équipements seront subventionnés à 60 % et remboursables en 10 annuités. Chaque village sera doté d'au moins un tracteur .
- évaluer la campagne précédente ,ses contraintes et ses faiblesses
- recenser avant la prochaine campagne les besoins en intrants de chaque membre en fonction de l'étendue de son champs. Les intrants seront subventionnés et remboursés lors de la campagne de commercialisation .
- organiser un séminaire de formation et de mise à niveau technique .
- programmer l'intervention du tracteur au tarif de 5000 frs par hectare ,payable à la vente des récoltes.
- organiser la collecte des graines et leur livraison à l'OPS désigné.
- Veiller à l'apurement des crédits de campagne
- Evaluer les dommages agricoles subies par les membres et porter le dossier d'indemnisation auprès de la société d'assurance agricole .

-

L'assurance agricole sera généralisée à l'ensemble des agriculteurs et sera financé par un prélèvement sur chaque kilo de produit agricole importé ou exporté agricole.

Le développement de la production agricole est aussi largement tributaire de la capacité du système à acheter et à payer la production , à un prix rémunérateur.

Ceci exige une bonne organisation de la collecte ,un financement disponible et sécurisé , et un paiement rapide des transactions .

Les OPS seront chargés de la collecte sur la base d'un financement garantie par l'Etat et sécurisé par la formule de la tierce détention gérée par des sociétés de tierce détention tels que SGS ,COTECNA,VERITAS ou autres.

La coopérative sera aussi chargé du volet élevage avec :

1/ la gestion de la lutte contre le vol de bétail avec le recrutement d'agents de sécurité villageoise (ASV) qui seront chargés de veiller la nuit sur le cheptel du village. Ces agents ,qui travailleront en deux équipes (23 h- 03 h et 03 h-07 h) seront recrutés dans chaque village ,formés par la gendarmerie , et payés par un fonds constitué par les cotisations des propriétaires de bétail (cotisation par tete de bétail) et par une contribution de l'Etat et de la Commune).

Cette lutte contre le vol de bétail est essentielle dans le combat contre la pauvreté en milieu rural ,car le bétail a toujours été ,pour le paysan ,une réserve monétisable en période de soudure et pour les dépenses imprévues.

Aujourd'hui ,nombre de paysans ont abandonné l'élevage par crainte de vol de bétail ,se privant ainsi d'une activité et d' une source de revenus, s'exposant ainsi à une plus grande précarité.

2/ la gestion d'un périmètre fourrager barbelé constitués d'arbustes fourragers productifs en trois mois et ayant une durée de vie de 10 ans. Ce périmètre fourrager servira d'appoint en période sèche ,surtout en cas de retard des pluies . Ce qui est plus pertinent que de recourir à des sous-produits de l'industrie qui sont onéreux et insuffisants à satisfaire les besoins des éleveurs.

L'Etat fournira à chaque village 1 à 5 hectares de barbelés et de plants fourragers en fonction de la taille du village,la coopérative se chargeant de l'entretien et l'exploitation fourragère collective.

L'assurance agricole sera aussi étendue et généralisée à tous les éleveurs.

3/ L'aviculture va bénéficier de centrales d'achat de la production ,chargées d'acheter ,de stocker et de réguler le marché, assurant ainsi aux acteurs un revenu régulier et correct et les protégeant contre toute mévente.

4/La coopérative aura aussi sa mutuelle de santé pour la couverture de ses membres.

5/ La coopérative accordera des crédits exceptionnels en vivres de soudure pour ses membres en exprimant le besoin pour entretenir leur famille durant la période hivernale .

6/ Chaque coopérative aura une comptabilité et un bureau choisi par les villageois eux memes.

7/Mettre en place un fonds de pension de retraite du monde rural alimenté par des prélèvements sur les produits agricoles importés ou exportés .Accorder une pension minimale de retraite à tout paysan qui atteint l'âge de 60 ans.

8/ La commercialisation agricole sera améliorée avec l'institution d'une collecte avec prix minimum pour chaque spéculation (haricot ,arachide ,mil ,mais ,riz) ; ces collectes s'appuieront sur des opérateurs commerciaux chargés de l'achat ,de la conservation et de la vente à l'interne et à l'export . Ils sont appuyés par l'Etat à travers des crédits de campagne garantis par la tierce détention des produits collectés par les sociétés de tierce détention.

Un tel mécanisme permettra le paiement régulier et à bonne date des récoltes aux paysans .

9/ Mise en place d'un crédit de saison sèche .

Après l'apurement des crédits de campagne, chaque coopérative fera bénéficier à ses membres d'un crédit pour les activités de saison sèche ,ce qui permettra d'occuper le paysan 12 mois l'année ,améliorant ainsi substanciallement ses revenus et empêchant l'exode rural.

